

ARTICLE 7 : PRIX DES PARTICIPATIONS LIBRES

Dans le cadre de la participation libre, il sera remis à chaque candidat une place de cinéma valable au Grand Club de Dax d'une valeur de 5€. Dans chaque catégorie (poésie 6-12 ans/ poésie 13-18 ans/ récit 6-12 ans et récit 13-18 ans), deux prix seront décernés par le jury (chèque cadeaux chez un libraire d'une valeur de 20€) Les prix ne pourront être échangés ou remboursés, aucune contrepartie en espèces ne sera délivrée.

ARTICLE 8 : PRIX DES PARTICIPATIONS SCOLAIRES

Dans chaque catégorie (poésie 6-12 ans/ poésie 13-18 ans/ récit 6-12 ans et récit 13-18 ans), deux prix seront décernés par le jury (lot de livres pour la classe d'une valeur de 40€) Les prix ne pourront être échangés ou remboursés, aucune contrepartie en espèces ne sera délivrée.

ARTICLE 9 : PRIX DU JURY

Un prix du jury sera également décerné (chèque cadeaux chez un libraire d'une valeur de 20€).

ARTICLE 7 : REMISE DES PRIX

Les résultats et la remise des prix auront lieu le samedi 28 avril 2018 à 15h, dans le cadre des Rencontres Lire 2018. Les lauréats seront avertis par mail ou téléphone.

ARTICLE 8 : DEPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé à l'étude de la SCP Gette-Pene / Andral, huissiers de justice, route de Junca 40400 Tartas. Ce document est consultable sur le site www.dax.fr ou peut être adressé par mail sur simple demande la bibliothèque : bibliotheque@dax.fr

Mairie de Dax : Rue Saint-Pierre, 40100 Dax

Bibliothèque de Dax : 5 rue du Palais, 40100 Dax



Noms et prénom du ou des participants :

Âge(s) :

Nom et prénom du représentant légal si l'enfant est mineur :

.....

Participation libre

Participation scolaire

Etablissement scolaire :

Classe :

Adresse(s) :

Téléphone :

Mail :

Titre du texte ou de la BD :

.....

J'ai lu et j'accepte le règlement
du concours d'écriture 2018.

Signature



RENCONTRES à Lire *dax*

Concours d'écriture



J'ai entre 6 et 18 ans
J'habite à Dax ou dans l'agglomération

Je m'inscris !

RÈGLEMENT
&
BULLETIN
D'INSCRIPTION

> CE QU'IL FAUT QUE JE SACHE ...

Le concours d'écriture est destiné aux jeunes de Dax et du Grand Dax dans le cadre des Rencontres Lire, le 19^{ème} Salon du Livre de Dax, les 27, 28 et 29 avril 2018.

> LE RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre du 19^{ème} Salon du Livre, la Ville de Dax, prise en la personne de son Maire, propose un concours d'écriture pour les jeunes des écoles primaires, des collèges et lycées de Dax et du Grand Dax. Les participations des enfants et des adolescents prendront la forme d'un texte court : poésie (haïku, calligramme, acrostiche, poème en vers..) ou récit (nouvelle, conte...).

Le concours est ouvert du 6 novembre 2017 au 16 mars 2018 à minuit.

ARTICLE 2 : THÈME

Le thème choisi pour le concours 2018 est :
« Une journée dans la peau d'un adulte »

ARTICLE 3 : CATEGORIE

Les candidats doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

POÉSIE (haïku, acrostiche, calligramme, poème en vers...)	Participation libre : le texte déposé peut être écrit seul ou en groupe.	6 - 12 ans
		13 - 18 ans
	Participation scolaire : un seul texte par classe.	6 - 12 ans
		13 - 18 ans
RÉCIT (nouvelle, conte...)	Participation libre : le texte déposé peut être écrit seul ou en groupe.	6 - 12 ans
		13 - 18 ans
	Participation scolaire : un seul texte par classe.	6 - 12 ans
		13 - 18 ans

ARTICLE 4 : L'OEUVRE

Le texte sera rédigé sur le recto d'une feuille A4.

Les candidats ayant participé dans le cadre scolaire sont autorisés à déposer aussi un texte dans le cadre de la participation libre. Dans le cadre de la participation libre, un seul texte sera accepté par participant ou groupe de participants.

L'ensemble des productions seront manuscrites ou réalisées par ordinateur et seront impérativement accompagnées des renseignements suivants : noms, âges des candidats, catégorie dans laquelle ils concourent, adresse, numéro de téléphone. Dans le cas d'une participation scolaire, l'enseignant indiquera également son nom et ses coordonnées, ainsi que le niveau de la classe. Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur l'œuvre. Celle-ci doit être anonyme. En cas de non respect, la nullité de l'œuvre sera déclarée.

Pour les participants mineurs, une autorisation parentale devra être fournie.

Les candidats devront indiquer accepter la publication de sa production sur le site internet de la ville de Dax et son affichage ou sa lecture pendant les Rencontres Lire. Aucun texte ne sera retourné. Les candidats certifient qu'ils sont les titulaires des droits d'auteurs des textes et BD envoyés. Ils renoncent à réclamer des avantages financiers et/ou matériels liés à leurs utilisations par la ville de Dax. En aucun cas il ne sera versé aux candidats de droits d'auteur.

Les participants autorisent l'organisateur à diffuser leurs noms et commune de résidence lors de la remise des prix. Conformément la législation en vigueur, leur accord sera sollicité préalablement à cette diffusion. Les participants autorisent également l'utilisation et la publication des textes et BD sur le site de la Ville de Dax et de la bibliothèque, ainsi que leur publication sur tout support municipal de communication. Aucune utilisation commerciale des œuvres ne sera faite.

ARTICLE 5 : INSCRIPTION

Les productions devront être déposées à la Bibliothèque Municipale aux heures d'ouverture ou par mail : bibliotheque@dax.fr **avant le 16 mars 2018 à minuit.**

L'inscription au concours est gratuite et ouverte aux jeunes de 6 à 18 ans.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. S'il souhaite exercer ce droit, contacter la bibliothèque par mail : bibliotheque@dax.fr .

Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du participant, ni utilisée à des fins non prévues.

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet de la Ville de Dax et de la bibliothèque.

La responsabilité de la Ville de Dax ne saurait être mise en cause si, en raison d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté le concours devait être écourté, prorogé, modifié ou annulé.

ARTICLE 6 : SELECTION DES LAUREATS

Un jury composé d'élus des commissions culture et éducation, de bibliothécaires, de libraires, de documentalistes et d'habitants, se réunira pour désigner les lauréats.

Les productions des candidats seront examinées selon les critères suivants : respect du thème, présentation, syntaxe, orthographe, qualité d'écriture, originalité.

Tout texte présentant un caractère politique, confessionnel ou injurieux, contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs sera éliminé.



Ici je découpe

Pour participer, c'est facile :

- Lorsque j'ai rédigé mon texte, je remplis le bulletin d'inscription au dos.
- Je le dépose avec mon oeuvre à la bibliothèque Municipale de Dax jusqu'au 16 mars 2018.
- Je me rends à la remise des prix le samedi 28 avril 2018 à 14h, pendant les Rencontres à Lire .

Le bulletin d'inscription est au dos